

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD
(SITOM SUD GARD)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

suite à la séance du 29 janvier 2019 non tenue pour défaut de quorum

DL19001	CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS ET DE MISSION OU DE FRAIS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL POUR L'ANNEE 2019.
---------	--

Etaient présents :

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,

M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazevieille,

Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,

Secrétaires :

M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette,

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,

Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,

M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnau-Valence,

M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes,

Etaient absents excusés :

Vice-Présidents :

M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,

Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,

M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,

M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,

Secrétaires :

M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,

M. Alain BARBUSSE, C.C. Pays de Sommières, Adjoint au Maire de Parignargues,

Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,

M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan, M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, M. Bernard RITTER, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Joëlle

CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, Mme Andrée ROUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

Pouvoirs donnés :

André NAFRAICHEUR à Aimé BARACHINI
Bernard ANGELRAS à Frédéric PASTOR
Michel BAZIN à Richard TIBERINO
Frédéric TOUZELLIER à Julien PLANTIER
Jean-Jacques GRANAT à Eddy VALADIER
Monique BOISSIERE à Marie-Reine DELBOS

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-13, L5211-14 et L5711-1,

VU la loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes,

VU le décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,

VU la délibération DL16019 du 19 octobre 2016,

VU la délibération DL18017 du 04 juillet 2018,

VU la délibération DL18035 du 13 novembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'en plus des indemnités de fonction, les remboursements de frais aux élus de syndicats mixtes sont limités :

- 1) Aux frais de déplacement des élus ne bénéficiant pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du syndicat :

Ce remboursement concerne les frais de déplacements occasionnés lors des diverses réunions organisées par le SITOM Sud Gard hors du territoire de la commune dont ils sont issus.
Il s'effectue dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 (art.10) et l'arrêté du 03 juillet 2006.

- 2) Aux frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial :

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet, et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Ce mandat spécial doit être conféré à l'élu par délibération.

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019
suite à la séance du 29 janvier 2019 non tenue pour défaut de quorum

DL19001	CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS ET DE MISSION OU DE FRAIS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL POUR L'ANNEE 2019.
---------	--

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un véritable droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne.

CONSIDRANT que les opérations ci-après entraînent des déplacements inhabituels et indispensables au syndicat :

Objet	Date ou durée	Lieux	Elus concernés
Réunion de travail avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et/ou le cabinet d'avocat et/ou le consultant en contrats publics dans le cadre du suivi de la DSP de l'usine d'incinération (négociations des avenants, etc...).	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	Paris	M GIELY Président M BARACHINI Vice-Président délégué aux finances
Missions exceptionnelles manifestations ou représentation du syndicat	Durée du mandat	Paris ou autres villes en France ou en Europe	M GIELY Président M TOUZELLIER M BARACHINI M BONNAFOUX M DALMAS M TIBERINO M LEBOIS Mme ENRIQUEZ-BOUZANQUET Mme DELBOS M VALADIER M BARBUSSE M BOUGAREL M HEBRARD Mme FAYET M REDER Mme PERRAU
Négociation des avenants au contrat du centre de tri	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	Paris	M GIELY Président
Assistance et contentieux en défense et en demande	Durée du mandat	Paris	M GIELY Président

Protection fonctionnelle : Président et membres du bureau syndical	Durée du mandat	Paris ou autres villes	M GIELY Président M TOUZELLIER M BARACHINI M BONNAFOUX M DALMAS M TIBERINO M LEBOIS Mme ENRIQUEZ- BOUZANQUET Mme DELBOS M VALADIER M BARBUSSE M BOUGAREL M HEBRARD Mme FAYET M REDER Mme PERRAU
Congrès – Colloques - réunions Amorce	Dates aléatoires sur la durée du mandat	Paris principalement Lyon ou autres villes française en fonction du sujet	M GIELY Président M TOUZELLIER M BARACHINI M BONNAFOUX M DALMAS M TIBERINO M LEBOIS Mme ENRIQUEZ- BOUZANQUET Mme DELBOS M VALADIER M BARBUSSE M BOUGAREL M HEBRARD Mme FAYET M REDER Mme PERRAU
Colloques et réunions Ademe	Dates aléatoires définies par l'Ademe sur la durée du mandat	Paris ou autres villes	M GIELY Président, M BARACHINI Vice-Président délégué aux finances
Réunions sur les réseaux de chaleur	Dates aléatoires sur la durée du mandat	Paris ou autres villes	M GIELY Président
Salon Pollutec	2 jours à l'automne dates définies par l'organisation du salon sur la durée du mandat syndical	Paris ou Lyon	M GIELY Président M BARACHINI Vice-Président délégué aux finances

VU l'avis favorable du Bureau en date du 21 janvier 2019,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le remboursement des frais de déplacements occasionnés lors des réunions organisées par le SITOM sud Gard pendant la durée du mandat de la présidence de Monsieur Hervé GIELY ;

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019
suite à la séance du 29 janvier 2019 non tenue pour défaut de quorum

DL19001	CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS ET DE MISSION OU DE FRAIS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL POUR L'ANNEE 2019.
---------	--

ARTICLE 2 : De valider jusqu'au 31 décembre 2019, les mandats spéciaux et d'accepter de rembourser les frais réels de restauration, hébergement, déplacements et autres dépenses sur présentation de justificatifs.

Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12 + 5 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190211-DL19001-DE

Accusé certifié exécutoire

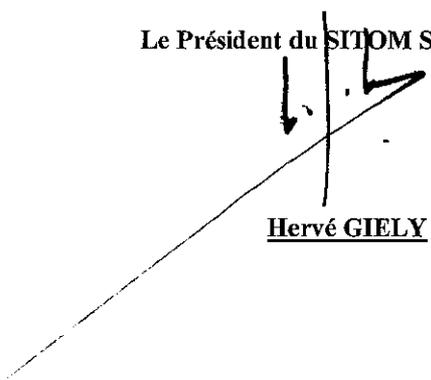
Réception par le préfet : 14/02/2019

Affichage : 14/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD


Hervé GIELY